



Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale valide les travaux sur « l'Etat des lieux de la filière sapeurs-pompiers »

Après plus de 8 mois de travaux, l'assemblée plénière du CSFPT du 17 octobre 2018 valide ce rapport demandé par l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

Force Ouvrière, acteur de son écriture approuve les conclusions de ce document et ses 4 constats généraux (page 87) :

1. OUI, la filière de 2012 peut être bien appliquée, il faut juste le vouloir !

« Les auditions des SDIS et leurs réponses au questionnaire du groupe de travail démontrent de fortes différences d'application de cette réforme. Pour certains SDIS, les sept années de mesures transitoires n'auront pas permis d'atteindre l'objectif de nommer tous les agents faisant fonction alors que d'autres auront nommé l'ensemble de leurs sapeurs-pompiers professionnels concernés durant cette même période. »

2. La filière de 2012 était une étape elle doit encore évoluer !

« les emplois d'équipier et de chef d'équipe sont quasiment équivalents. Les sapeurs et caporaux sont équipiers et les caporaux et caporaux-chefs sont chefs d'équipe »

3. Trop de différences entre l'activité des SPV et le statut de SPP !

« Les déroulements de grade et les formations de l'activité de SPV ne correspondent pas aux dispositions réglementaires prévues pour les SPP »

4. SPP un métier spécifique et de grosses différences suivant les SDIS (libre administration des collectivités) en matière de temps de travail, de rémunération et de la place des femmes au sein de la profession.



**FORCE OUVRIÈRE
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS**

FOSIS tient par ailleurs à rappeler que 73 % des SPP ont été nommés dans le grade prévu aux responsabilités détenues. Il reste un an aux SDIS « mauvais élèves » pour rattraper les bons élèves.

***FOSIS EXIGE CONFORMÉMENT À CE RAPPORT QUE LE GOUVERNEMENT
« GARANTISSE L'APPLICATION PLEINE ET ENTIÈRE DE CETTE RÉFORME AVANT
LE 1^{ER} JANVIER 2020 ». FOSIS DEMANDE POUR CELA DES MESURES
D'INTÉGRATIONS EXCEPTIONNELLES DANS LES GRADES CONCERNÉS POUR LES
AGENTS NON NOMMÉS.***